

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

Convocation du 24 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mars à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BONNOT Evelyne, Maire.

Présents : Mme ALLAND Nancy, Mme BONNOT Evelyne, M. CHARBONNEL Olivier, M. CHATAIN Jean-Claude, Mme CANTERO Nathalie, M. COCHELIN Denis, Mme DACHARY-LAVAL Sandrine, M. DESRAME Bruno, M. GUIRLIN Jean-Louis, M. JACQUEMIN Gérard.

Absente excusée : Mme ALEXIS Julie (pouvoir à ALLAND Nancy)

Absente : Mme HUREL Pascale

M. GUIRLIN Jean-Louis est nommé secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du CGCT, fonction qu'il a accepté.

Lecture et signature du précédent procès-verbal.

Ordre du jour :

- 1 – Vote des Budgets Primitifs : commune avec vote des 4 taxes, assainissement, patrimoine
- 2 – Tarifs communaux
- 3 – Contrat fourniture d'électricité
- 4 – Avenant bail précaire
- 5 – Questions diverses
 - a) Transfert pouvoirs de police à la nouvelle EPCI
 - b) Comptes rendus réunions

Modifications ordre du jour :

Remplacement de Monsieur DEHAUDT dans les instances

Convention visites médicales Centre de Gestion

- 1 – Vote des Budgets Primitifs : commune avec vote des 4 taxes, assainissement, patrimoine

a) commune

Madame Evelyne BONNOT, Maire, assistée de Monsieur Denis COCHELIN, présente le budget primitif 2017 de la commune au Conseil municipal.

Le Conseil municipal procède au vote du budget primitif présenté en équilibre par 11 voix pour, 0 contre 0 abstention

- section investissement : 273 866,29 €

- section fonctionnement : 868 861,48 €

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

b) 4 taxes

Le produit attendu des 4 taxes s'avérant insuffisant, le conseil Municipal décide d'augmenter les taux, à savoir :

Taxe d'Habitation	12,82 %	(12,52 % depuis 2016)
Taxe Foncière (bâti)	14,96 %	(14,61 % depuis 2016)
Taxe Foncière (non bâti)	33,94 %	(33,15 % depuis 2016)
CFE	13,84 %	(13,52 % depuis 2016)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les taux des contributions directes pour le budget 2017.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

c) patrimoine

Madame Evelyne BONNOT, Maire, assistée de Monsieur Denis COCHELIN, présente le budget primitif 2017 du patrimoine au Conseil municipal.

Le Conseil municipal procède au vote du budget primitif présenté en équilibre par 11 voix pour, 0 contre 0 abstention

- section investissement : 56178,99 €
- section fonctionnement : 165 203,92 €

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

d) assainissement

Madame Evelyne BONNOT, Maire, assistée de Monsieur Denis COCHELIN, présente le budget primitif 2017 assainissement au Conseil municipal.

Le Conseil municipal procède au vote du budget primitif présenté en équilibre par 11 voix pour, 0 contre 0 abstention

- section investissement : 4 700,00 €
- section fonctionnement : 8 617,21 €

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Tarifs communaux

a) subvention exceptionnelle Atelier musical

Madame le Maire expose la demande de subvention sollicitée par l'association « Atelier Musical de Saint Georges Motel » pour l'organisation du festival le « Bout d'Eure » 2017.

L'association développe depuis 10 ans plusieurs activités tournées autour de la musique et du chant. Elle gère notamment une école de musique qui accueille près de 80 adhérents dont 1/3 habite St Georges Motel. Elle organise aussi une programmation annuelle de spectacles musicaux. Le festival du « Bout d'Eure » constitue ainsi un temps fort qui marque la clôture de la saison.

Afin de développer les publics du festival, la 3^{ème} édition proposera une journée principale le samedi 1^{er} juillet (audition des élèves et 6 concerts) et une programmation inédite « Hors les murs » (un concert le 14 mai à la Halle marchande de St Georges avec l'association Ressourc'Eure ; ainsi qu'un spectacle donné par la Chorale de l'Atelier Musical à l'Abbaye Notre-Dame du Breuil-Benoît de Marcilly-sur-Eure le 18 juin).

Cette nouvelle programmation engendre un déploiement humain et technique plus important que les années précédentes. L'ensemble des événements fera l'objet d'une communication commune élargie (affiches, radio, réseaux sociaux...).

Le budget total du festival s'élève à 24 000 €. L'association sollicite une subvention de 3 000 € soit 12,5% du montant total.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal,

- décide d'octroyer une subvention **exceptionnelle** de 3 000 € à l'association « Atelier Musical de Saint Georges Motel » pour l'organisation du festival le « Bout d'Eure » 2017.

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2017,

- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

b) Tarifs location salle polyvalente hors commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 10 voix pour, 1 contre 0 abstention, de modifier les tarifs de locations de la salle polyvalente, à compter du 1^{er} septembre 2017, à savoir :

Habitants commune	½ journée	journée
Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	130,00 €	220,00 €
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	160,00 €	270,00 €
Habitants hors commune	½ journée	journée
Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	300,00 €	500,00 €
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	330,00 €	550,00 €

Tarifs cautions et arrhes pour la salle polyvalente et salle du stade :

Ménage : 100,00 €

Matériel et locaux : 500,00 €

Arrhes : 30 %

Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

c) Tarifs location salle stade hors commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 10 voix pour, 1 contre 0 abstention de modifier les tarifs de locations de la salle associative du stade, à compter du 1^{er} septembre 2017, à savoir :

Habitants commune	½ journée	journée
Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	130,00 €	220,00 €
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	160,00 €	270,00 €
Les tarifs habitants hors commune :		
Habitants hors commune	½ journée	journée
Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	340,00 €	540,00 €
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	370,00 €	590,00 €

Les Tarifs cautions et arrhes :

Ménage : : 100,00 €

Matériel et locaux : 500,00 €

Arrhes : 30 %

En l'absence de nouvelle délibération, ces tarifs seront maintenus les années suivantes.

Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

d) Frais scolarité Communes extérieures

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 585 € la participation financière de la commune de résidence pour les enfants hors commune scolarisés à Saint Georges Motel, à partir de l'année scolaire 2017/2018, au lieu de 545 € précédemment.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Contrat fourniture d'électricité

Madame le maire expose au conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel disparaissent progressivement pour les sites professionnels (dont les bâtiments publics).

La suppression de ces tarifs réglementés concerne toutes les personnes publiques ou privés pour les sites ayant une puissance supérieure à 36 kilovoltampère (kVA) en électricité. Néanmoins pour les sites ayant une puissance inférieure à 36 kVA, il est également possible de souscrire à une offre de marché plus avantageuse pour la collectivité.

Le conseil municipal autorise, par 11 voix pour, 0 contre 0 abstention, Madame le maire à signer un nouveau contrat de fourniture d'électricité, auprès de GEDIA pour les différents sites de la commune après consultation auprès de différents fournisseurs.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4 – Avenant bail précaire

Madame le Maire expose,

Monsieur RADIGUET loue actuellement 54 m² dans le bâtiment communal situé 12 rte de Nonancourt. Le contrat de location est un bail précaire qui se termine le 31 mars 2017.

Monsieur RADIGUET doit déménager en juin 2017.

Monsieur RADIGUET souhaite prolonger son bail précaire. Il convient donc de faire un avenant au bail précaire en cours pour une durée maximum de trois mois.

Le Conseil municipal, après délibération, autorise, par 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention, Madame le Maire à rédiger et signer un avenant au bail précaire qui nous lie avec Monsieur RADIGUET pour une période du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2017.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Remplacement de Monsieur DEHAUDT dans les instances

a) Nouveau délégué SIRE

Suite à la démission de Monsieur DEHAUDT, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder à l'élection de son remplaçant au sein du Syndicat Intercommunal de la Rivière Eure (SIRE)

Est élu par 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention : Gérard JACQUEMIN

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

b) Nouveau délégué SIEGE

Suite à la démission de Monsieur DEHAUDT, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder à l'élection de son remplaçant au sein du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE).

Est élu par 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention : Denis COCHELIN

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Convention visites médicales Centre de Gestion

Le Centre de Gestion de l'Eure a étoffé son offre médicale en ayant recours à une équipe pluridisciplinaire de spécialistes permettant d'offrir un meilleur suivi des agents des collectivités affiliées.

En conséquence, il est proposé une nouvelle convention de suivi de nos agents au prix forfaitaire de 65 € par agent et par créneau de suivi médical.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, d'adhérer à cette offre et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7 - Questions diverses

a) Transfert pouvoirs de police à la nouvelle EPCI

Madame le Maire devra prendre un arrêté afin de préciser quels seront les transferts de pouvoir de police à la nouvelle EPCI.

b) Visite du territoire communal par les élus

Monsieur GUIRLIN propose à l'ensemble des élus de visiter la commune afin de faire le point sur l'état des travaux et l'entretien à effectuer sur le territoire.

c) Comptes rendus réunions

Etats des réunions auxquelles ont participé les élus.

SIRE : Lors de la réunion du 23 mars 2017, il a été voté le compte de gestion et le compte administratif, à l'unanimité. Le syndicat a également voté les affectations de résultats de fonctionnement (excédent fonctionnement 42 311,52 € et excédent d'investissement 135 137,80 € et reste à réaliser en 2016 45 538,00 €).

Le budget primitif de 2017 a été voté en équilibre. Lors de cette réunion, il a été présenté des projets de restauration légère, prévues en 2017 et l'étude de la restauration de la continuité écologique sur quatre sites.

SIVA : Lors de la dernière réunion, il a été procédé au vote du compte administratif 2016 et le budget primitif 2017. Jean-Claude CHATAIN évoque les travaux réalisés tout au long du parcours et ceux à venir avec l'objectif d'une continuité écologique. Une action a été menée pour éliminer environ 2000 ragondins.

SITED : Sandrine DACHARY-LAVAL, déléguée informe le conseil municipal que les 9 communes hors agglomération de Dreux seront maintenues au sein du SITED à la rentrée 2017/2018. Selon les dernières informations l'INSE conserverait la prise en charge financière des transports scolaires.

Tour de table :

Nathalie CANTERO fait part du souhait de l'ancien président de l'association de Tennis, de rencontrer les élus afin de solder les comptes de l'association.

Denis COCHELIN fait lecture d'un courrier transmis par un administré concernant le lotissement des Bouvées et de la venue des gens du voyage durant l'été 2016, une réponse sera faite par voie postale.

La séance est levée à 01h00

Le Maire :

Le secrétaire de séance :

Les membres présents :

